

## 155691 - Il veut étudier la génétique: y a –t-il un inconvénient religieux?

### La question

Je suis étudiant à la faculté des sciences et voudrais choisir une spécialité qui ne soit en contradiction avec la loi religieuse. Que pensez vous du choix de la génétique comme spécialité? M'est il permis de faire ce choix?

### La réponse détaillée

L'acquisition de toute science dont les gens ont besoin dans leur vie religieuse ou profane ne peut être interdite car il s'agit d'en avoir la maîtrise théorique. Ce qui est interdit , c'est l'application de certaines sciences. Il n' y a pas de mal à étudier la comptabilité, par exemple, le seul problème réside dans son application dans la vie financière en travaillant pour les banques et établissements usuriers. Il en est de même pour la médecine qui demeure une formidable et très importante science dont on ne peut pas se passer. Pourtant on l'applique parfois dans la vie pratique dans des domaines interdits par la loi religieuse tels l'esthétique et l'avortement, etc. On peut en dire autant pour la génétique définie dans al-mou'djam al-wassit (2/1024) comme suit: «**une science qui étudie la transmission des caractéristiques d'un être vivant d'une génération à une autre et l'explication des phénomènes inhérents à la modalité de cette transmission**». C'est une importante science dont l'un des plus importants avantages consiste dans la connaissance des maladies héréditaires, des moyens de s'en prémunir et de les traiter. Il est aussi possible de l'utiliser dans l'amélioration de ce qui est utile en matière d'espèces animales et végétales. Il est en même temps un domaine de préférence de ce qu'on appelle «**les manipulations génétiques**». Nous avons expliqué ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas en matière de manipulations génétiques et à propos de l'engineering génétique dans le cadre des réponses données aux questions [103335](#) et [21582](#). Référez vous-y.

L'important n'est point l'étude théorique de la génétique mais l'application qu'on en fait. Ce qui en est permis parce qu'il est encouragé par la loi religieuse. Ce qui en est prohibé parce que nocif est découragé par la même loi.

Au cours d'un colloque tenu au Kuweit par l'Organisation Islamique des Sciences Médicales sur le thème: la génétique, l'engineering génétique, le génome humain et le traitement génétique: vision islamique avec la participation de l'Académie Islamique de Djeddah et du Bureau régional de l'Organisation Mondiale de la santé à Alexandrie et l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture de Rabat du 23 au 25 Djoumada al-Akhira 1419 soit du 13 au 15 octobre 1998 a été adopté un texte dans lequel on lit: «L'Islam est une religion de science et de connaissances comme l'indique la parole du Très Haut: **«Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?»** (Coran,39:9). Il ne freine pas l'intelligence humaine quand elle s'adonne à la recherche scientifique utile . Toutefois, les résultats de la recherche ne doivent pas être transférés immédiatement au domaine de l'application pratique sans être soumis à des critères religieux. La partie des résultats qui s'avère conforme à ces critères sera validé et l'autre ne le sera pas. La génétique dans ses différents aspects fait partie de la Connaissance dont l'Islam prône l'acquisition. Aussi les savants musulmans devraient ils se placer dans le peloton de tête des chercheurs dans ce domaine».

Allah le sait mieux.